

- SEANCE ORDINAIRE -

Du 12/03/2007

Le douze mars deux mille sept à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Gilles FILLIATRE.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2007

Présents :

MM. FILLIATRE, BAPSALLE, PECHAMBERT, Mme MARTIN-RUIZ, MM ROULLEUX, GARAT, CORSELIS, SALLES, PINERO, PAYENCET, Mmes GERARD, LABADIE, BRISSEAUD.

Absents représentés : Mme QUEYREL par M. BAPSALLE ; M.GUILLOT DE SUDUIRAUT par Mme MARTIN-RUIZ ; Mme BOU par M.FILLIATRE.

Excusés : MM. NARDI, LE DIASCORN, MALRIC.

Madame MARTIN-RUIZ a été élue secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date de réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
13/02/2007	M. SANCHEZ François La Sauvetat-du-Dropt 47800	M°DECHE 33540 SAUVETERRE de GUYENNE	Section B n°1620 10 Bordessoules Ouest
02/03/2007	Mme ARNAUD Claudine 45 av Gal de Gaulle 11400 CASTELNAUDARY	M°LALANNE 33210 LANGON	Section E n°427-448-450 Lamothe
08/03/2007	Mme MONAI Sigrid 2 quartier Barregiats 33720 BARSAC	SCP GAUTE-AUTRAN BORDEAUX	Section E n°159 20 Rue des Frères Avril
10/03/2007	M.DELOISON Gabriel 47200 St PARDOUX du BREUIL	M°LALANNE/RASSAT 33210 LANGON	Section E n°459-460-443 Lamothe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 20/03/2007
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 20/03/2007
Le Maire : **G. FILLIATRE**

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006
SERVICE COMMUNAL d'ASSAINISSEMENT de PREIGNAC
Dressé par M. DELMONT, Receveur

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 16/03/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 16/03/2007.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, M. DELMONT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2006
COMMUNE DE PREIGNAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GARAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Gilles FILLIATRE, Maire ;
Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice 2006 ;

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, conformément à l'exécution du budget ;
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 16/03/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 16/03/2007.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2006

SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PREIGNAC

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 16/03/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 16/03/2007.

Le Maire : G. FILLIATRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GARAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Gilles FILLIATRE, Maire ;
Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice 2006 ;

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, conformément à l'exécution du budget ;
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif.

EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMME 2007 (Av. Grillon, Rue de la Gare, Chemin du Gard, Couturon, Jeannonié)

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 16/03/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 16/03/2007.

Le Maire : G. FILLIATRE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau éclairage public, programme 2007 (Avenue Grillon, rue de la Gare, Chemin du Gard, Couturon, Jeannonié).

Le détail estimatif des travaux établi par le SDEEG s'élève à :

Travaux	10 793.70 € HT
Frais de gestion + CHS (sans TVA)	755.56 € HT
Total TTC (TVA 19.60% sur 10793.70€)	13 665.00 € TTC (arrondi)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve le projet des travaux d'extension de l'éclairage public programme 2007 pour un montant HT de 11 549.26 € y compris les frais de gestion et CHS soit TTC 13 665.00 € , étant précisé que la Commune est maître d'ouvrage de l'opération ;**
- **Sollicite la participation financière du SDEEG pour la réalisation du projet ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis des travaux établi par le SDEEG ;**
- **S'engage à inscrire les crédits correspondant à la totalité de la dépense au budget de l'exercice 2007, soit 13 665.00 €.**

ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du Canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 février 2007 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes,

ADOpte les statuts de la Communauté de Communes annexés à la présente délibération.

CONVENTION ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

REFER. : Délibération du Conseil Municipal en date du 22 /12/2003, déposée S/Préfecture de Langon le 29/12/2003 ; publiée le 29/12/2003.

- **Convention ATESAT signée le 22/12/2003.**

Monsieur le Maire rappelle que la convention précédente a expiré le 31/12/2006.

Une nouvelle convention ATESAT a été proposée à la collectivité mais sans la mission complémentaire.

Cette convention comprend seulement la mission de base :

Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat :

- Le Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser ;

Dans le domaine de la voirie :

- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux.
- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

Bien que toutes les voies communales et chemins ruraux revêtus soient transférés à la C.D.C., il reste à la charge de la Collectivité les chemins ruraux non revêtus et les voies à l'intérieur de l'agglomération.

Cette convention prend effet au 1/01/2007. Sa durée est fixée à une année ; elle peut être renouvelée deux fois par tacite reconduction dès lors que la collectivité continue de réunir les conditions fixées par le décret du 27 septembre 2002.

Le montant forfaitaire annuel de la mission de base est fixé à 821.09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT dans les conditions précitées avec l'Etat, Ministère de l'Equipeement et du Logement.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits pour le règlement de cette dépense au budget de chaque exercice pendant la durée de la convention.

SUBVENTIONS 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser en 2007 les subventions aux Associations communales et autres organismes publics ainsi qu'il suit :

Chambre des Métiers de la Gironde	15.00
Bybe Preignacais	250.00
Pétanque Boutocaise	250.00
Association des Chasseurs	410.00
Bouzig Preignacais	350.00
Football Club Preignacais	1 300.00
Comité des Fêtes du Bourg	900.00
Comité des Fêtes de Boutoc	900.00
Association des Maires de la Gironde	8.00
Mutuelle du Trésor	10.00
A.C.P.G.	100.00
FNACA du Canton de Podensac	250.00
Tennis Club Preignacais	660.00
Club Détente et Amitié	660.00
Association Sportive du Bourg	900.00
Ecole Omnisport de Preignac	250.00
Vélo/Club Preignac/Langon	1 100.00
Amicale Sociale et Sportive Sapeurs Pompiers Langon	150.00
SPA de MERIGNAC	811.00
L'Oeuillot comme avant	600.00
Ecole de musique Barsac/Preignac	880.00
Mission Locale des Deux Rives	350.00
MGPCCL –Subvention sociale	540.00
Judo Club Preigacais	300.00
Gymnastique et Amitié	200.00

	12 144.00

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 20/03/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 20/03/2007.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Projet de réserve communale de sécurité civile** proposé par M.GUILLOT DE SUDUIRAUT suite aux derniers événements climatiques : tempête, neige, risque d'inondation. Il s'agit de faire appel à des bénévoles en plus des conseillers municipaux pour structurer en cas de besoin une cellule de crise pour faire face à l'évènement.

➤ Dans le même esprit, un **plan communal de sauvegarde** pourrait être mis en place et relèverait d'une organisation moins lourde. Dossier à l'étude.

➤ Courrier de M xxxxxxxx sur un projet de création d'un parc de loisirs ; nécessitant un terrain de 4 hectares pour installer un parc animalier et un espace « aqualudique » pour des enfants de moins de 12ans. L'étude de marché sur la région paraît intéressante.

➤ Préparation des bureaux de vote, avec les permanences des différents conseillers municipaux pour les **élections** présidentielles du 22 avril et du 06mai 2007, et pour les élections législatives du 10 juin et du 17 juin 2007.

➤ Courrier du Maire de Barsac indiquant que sa commune s'est engagée aux côtés du Comité de soutien régional d' **Ingrid BETANCOURT**, au travers d'actions symboliques, mais aussi en acceptant de nommer cette dernière Citoyenne d'honneur de la Commune. La municipalité étudie cette demande de nommer Ingrid BETANCOURT citoyenne d'honneur de la Commune.

➤ Date de la réunion de la **Commission des Finances** fixée au lundi 19/03/2007 à 20h30.

➤ Prochaine séance du **Conseil Municipal** prévue le vendredi 23 mars 2007 à 18h30.